

COMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR VER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ons générales :

cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie. validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

ntente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, ractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi pour tous les actes effectués en série.

cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

acie :

vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

ur les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

gie et Biologie :

facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

e :

ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

cation :

ntente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de séductions.

ur le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

re :

cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

te et Affection Longue Durée ALD et ALC :

éclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

clamation : contact@mupras.com
ise en charge : pec@mupras.com
hésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-488535

MUPRAS
RECEPTION 9

Maladie Dentaire Optique

26884
Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 04982

Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : HAYAT Moustafa

Date de naissance : 28/02/1863

Adresse : Habituuelle

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 18/01/20

Nom et prénom du malade : HAYAT Moustafa Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Le claquement

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 24/04/2020

Signature de l'adhérent(e) : Moustafa

Déclaré
Remis
Il sera
réclamé
Cour

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES HONORAIRES				
Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes	INP : 331446120
1111120	6	20000	Signature : <i>Lebtak D. DOUCET</i> Médecin : <i>Lebtak D. DOUCET</i> Assistanat : <i>Ben Abdallah Gasmi</i>	331446120

EXECUTION DES ORDONNANCES

Chet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Yokeneddine Redouane Opticien ANNEE 2011 Bd. Moudoukouka Blok 1 CASABLANCA	22/02/2010	800.000 Dhs

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Chet et signature du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Nom et Prénom du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

O.D.F
PROTHÉSES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

SA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Lunette ANNAJAH

نھاراٹ النجاح

رکن الدین رضوان الإدريسی

ROKENEDDINE Redouane El Idrissi
 Bd. Moudiboukeita, Bloc G
 N° 27 - Casablanca
 Rég. Com N° : 352640
 Patente N° : 36612796
 I. F : 45525250
 ICE : 000885051000058
 GSM : 06.64.27.21.94

شارع مودیبو کیتا، بلوک ج

رقم 27 - الدار البيضاء

السجل التجاری : 352640

بيانیت رقم : 36612796

الضريبة : 45525250

000885051000058 : ICE

المحمول: 06.64.27.21.94

N° 0703046

Casablanca, le 11.01.2020

M. HAGAI MESSAFA

Doit

Docteur ABDELHAK BENHICHA

Nomenclature N° 407

VL OD : cyl sph 195° -0.50 -1.50 200,-

OG : cyl sph 175° -0.50 -1.50 200,-

VP OD : cyl sph _____

OG : cyl sph _____

Verres : MENIAP ANIREFlets

Montures: plastique optique 400,-

Facture arrêtée à la somme de : 111 cent 80,-

JRS.

Rozeneddine Redouane

Ophtalmologiste

Bd. Moudiboukeita Bloc "C" N°27

CASABLANCA

Redouane

ANNAJAH

Bd. Moudiboukeita Bloc "C" N°27

CASABLANCA

OG

O

DOCTEUR ABDELHAK BOUCHTA

SPÉIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

STRABOLOGIE - LENTILLES DE CONTACT - LASER - ANGIOGRAPHIE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAIS D'OPHTALMOLOGIE

70, Rue Allal Ben Abdellah - 1er Etage - Casablanca
Tél.: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

الدكتور عبد الحق بوشتة

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

طب العين - عدسة الاتصال - الليزر - أنجيوغرافي
عضو الجمعية الفرنسية لأمراض العيون

70 ، زنقة علال بن عبد الله - الطابق الأول - الدار البيضاء
الهاتف: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

Casablanca , le الدار البيضاء ، في

HAYAT Mostafa 1314/99

Casablanca, le samedi 18 janvier 2020

UNE PAIRE DE LUNETTES + MONTURE :

DE LOIN Photochromiques

+ ast

Oeil Droit : (85° -0,50) -2,50

Rokeneddine Redouane
Opticien Optometriste
8d. Rue Moulay Hassan
Casablanca
B.P. 10027

Oeil Gauche : (75° -0,25) -2,50

Dr. Abdelhak BOUCHTA
Optometriste
70, Rue Allal Ben Abdellah
1er Etage - Casablanca
Tél.: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72